

6 Mai 1917

2^e Circulaire de la Minorité

DU

Parti Socialiste

(Section Française de l'Internationale)

Aux Fédérations



- I. — Constitution du Comité d'Action et de Propagande de la Minorité.
- II. — Ordres du jour du Conseil national du 4 mars 1917.
- III. — L'Action minoritaire à la C. A. P. et au Conseil d'administration de l'*Humanité*.
- IV. — Documents internationaux.

COMITÉ D'ACTION
POUR LA DÉFENSE DU SOCIALISME
INTERNATIONAL

Au lendemain du dernier Conseil national (4 mars 1917), les délégués des Fédérations minoritaires se sont réunis à la Salle des Italiens, rue de Bretagne, 49.

Il a été procédé à un examen général de l'action minoritaire et au renouvellement du Comité d'action.

Le Comité est ainsi constitué pour l'année courante :

ALEXANDRE (Haute-Marne); BEUCHARD (C. A. P.); CALZAN (Rhône); DEGUISE (Aisne); DELÉPINE (C. A. P.); PAUL-FAURE (Dordogne) (C. A. P.); FROSSARD (délégué permanent); GIVORD (C. A. P.); GOUDE (Finistère); GOURDEAUX (Vaucluse, C. A. P.); GRANDVALLET (C. A. P.); Jeanne HALBWACHS (Haute-Loire); LERICHE (Seine); LE TROQUER (Seine); Jean LONGUET (C. A. P.); Maurice MAURIN, (Seine); MISTRAL (C. A. P.); MOURET (C. A. P.); PRESSEMANE (Haute-Vienne); Marianne RAUZE (Eure-et-Loir); RUILIER (Oise); SIXTE-QUENIN (Bouches-du-Rhône); SOUVARINE (Seine); VERFEUIL (C. A. P.); ZORETTI (Calvados et Eure).

BUREAU DU COMITÉ

DELÉPINE, *secrétaire*, 2, passage de Dantzig (Paris-15^e).

FROSSARD, *secrétaire adjoint*, 37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (Paris-3^e).

LERICHE, *secrétaire adjoint*, 54, rue des Francs-Bourgeois (Paris-3^e).

GOURDEAUX, *trésorier*, 80, rue Vaneau (Paris-7^e).

N. B. — 1° Toute correspondance doit être adressée au citoyen DELÉPINE;

2° Tous fonds et souscriptions doivent être adressés au citoyen Gourdeaux;

3° Toute demande d'orateurs doit être adressée au citoyen PARVY, député, au Palais-Bourbon, Paris;

Les Sections et Fédérations sont instamment priées de ne pas attendre la veille du Congrès pour organiser les réunions de propagande;

4° Les Sections et Fédérations qui désirent organiser des tournées de propagande avec le concours du citoyen FROSSARD, délégué permanent, sont priées de s'adresser directement au citoyen DUBREUILH.

La Conférence des délégués des Fédérations minoritaires a également procédé au renouvellement de l'administration et de la rédaction du *Populaire*, l'organe officiel de la Minorité :

Administrateur : FÈVRE.

Rédacteur en chef : JEAN LONGUET, député.

Comité de rédaction : Citoyenne M. BIGOT, DELÉPINE, PAUL-FAURE, VERFEUIL.

ORDRE DU JOUR DE LA MINORITÉ

Présenté par le citoyen A. PRESSEMANE
au Conseil National du 4 mars 1917

Le Conseil National rappelle aux prolétaires de France ce que les Socialistes n'ont jamais cessé de leur dire : le régime capitaliste est une source constante de conflits entre les Nations.

La guerre actuelle a démontré combien leurs prévisions et leurs craintes ont été fondées. Leur action d'avant-guerre s'est trouvée ainsi pleinement justifiée.

Quelle que soit l'importance des responsabilités immédiates des Empires Centraux, il est malgré tout certain que les convoitises de tous les impérialismes, les politiques de conquêtes coloniales, les intrigues criminelles de la diplomatie secrète qui ont abouti à diviser l'Europe en deux groupes hostiles, ont précipité la catastrophe.

C'est ainsi que, par suite d'accords qu'ils ignorent encore, les peuples d'Europe ont été jetés les uns après les autres dans le conflit.

La force de paix que les prolétaires voulaient créer par leur action internationale n'avait pas, à l'heure décisive, atteint sa maturité. L'Internationale a été, en outre, surprise par les événements et les peuples égarés par leurs gouvernements.

Le Parti Socialiste, conformément aux décisions des Congrès Nationaux et Internationaux, reste attaché à la Défense Nationale ; mais il ne saurait faire siens les buts de guerre des gouvernements belligérants, ni s'associer aux formules idéologiques au nom desquelles chacun d'eux se réclame plus ou moins du Droit et prétend, par sa victoire, assurer la paix éternelle et la libération des peuples.

En réalité, de telles déclarations dissimulent des desseins impérialistes et, parfois, des désirs hypocrites de conquêtes. Prisonniers de leurs accords et de leurs ambitions réciproques, les Gouvernants sont contraints de prolonger la guerre pour les réaliser.

Ils sont également incapables de la terminer, soit par une victoire militaire dont ils attendent le pardon de leurs crimes, soit par une paix raisonnable respectant le droit de tous les peuples.

Lors de l'intervention louable du Président Wilson, aucun des peuples belligérants n'a répondu clairement et sincèrement. On peut ainsi dire qu'ils ont repoussé la paix. Les Empires du Centre, hypocritement, se sont abstenus de définir leurs conditions de paix; l'Entente, en exagérant les siennes, n'a pas permis qu'on conversât utilement.

Le Conseil National ne retrouve pas dans cette réponse l'application des principes dont elle se réclame. Il repousse notamment la revendication de Constantinople par la Russie, dont le succès serait un danger pour la France elle-même. La Russie ne peut avoir d'autre droit que celui de la liberté de passage à travers les Détroits internationalisés. Il repousse la possibilité de modifications territoriales qui ne seraient pas fondées sur le Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et la formule dangereuse et équivoque suivant laquelle il ne serait pas procédé à l'anéantissement des peuples allemands. Il constate le silence observé en ce qui concerne les colonies allemandes. Il souligne comme une faiblesse regrettable le fait qu'aucun des deux groupes, contrairement à ses affirmations, n'a osé assurer à la Pologne ni l'unité ni l'indépendance.

Il doit faire des réserves avec d'autant plus de force qu'il est résolument hostile aux prétentions impérialistes des Austro-Allemands.

Dans ces conditions et dans un tel état d'esprit, la paix subie par l'un des peuples belligérants ne serait qu'une trêve, le vaincu ne vivant que pour la revanche, dans l'espoir d'obtenir sa libération. L'Europe reprendrait sa course folle aux armements.

De même, les accords économiques projetés, qui prolongeraient la guerre après la guerre, et dresseraient plus que jamais les capitalismes nationaux les uns contre les autres, seraient un obstacle formidable à la paix durable qui ne peut être fondée que sur l'unité nationale librement constituée, et sur l'indépendance et la liberté politique et économique de tous les peuples.

Le Président Wilson a eu raison de dire que la paix sans la victoire sera la condition d'une paix durable, facilitée par l'institution de l'arbitrage international.

Pour obtenir que la guerre prenne fin, guerre dont tous les prolétaires, vainqueurs ou vaincus, auront à supporter toutes les charges, il importe que les sections nationales socialistes des pays alliés agissent avec vigueur avec leurs gouvernants par l'action publique, réunions, campagnes de presse, interventions parlementaires, en vue de les contraindre d'une part à l'abandon de leur politique impérialiste, d'autre part à l'acceptation de toute tentative sérieuse de médiation ou d'arbitrages.

Cette action, conforme aux décisions des Congrès internationaux, sera susceptible d'obtenir d'autant plus de résultats, que les socialistes des pays ennemis, fidèles en cela à ces mêmes décisions,

accompliront une besogne parallèle et simultanée. Ainsi apparaît, afin que nul groupement socialiste ne soit dupe, la nécessité malgré tout de la reprise des rapports internationaux.

C'est en s'inspirant de ces idées que les délégués du parti se rendront à la Conférence des socialistes des pays alliés.

ORDRE DU JOUR VOTÉ PAR LA MINORITÉ

Présenté par le citoyen Edg. MILHAUD

Le Conseil national donne mandat au Comité exécutif du Bureau socialiste international d'inviter les sections des pays belligérants à lui faire rapport :

- 1° Sur leur action à la veille de la guerre ;
- 2° Sur leur politique générale depuis la déclaration de guerre ;
- 3° Sur leur action à l'occasion des notes diplomatiques concernant la paix échangées en décembre 1916 et en janvier 1917 et à l'occasion du message du président Wilson du 22 janvier.

Les rapports devront porter de façon particulière sur l'action des sections contre les visées annexionnistes de leurs gouvernements ou de certaines fractions de l'opinion publique de leur pays, ainsi que sur leurs efforts pour frayer la voie à l'organisation d'un régime de paix durable et assurée. Ils devront notamment faire connaître leur action en vue d'obtenir de leurs gouvernements, à l'occasion des notes diplomatiques, la déclaration de leurs buts de guerre.

Le Conseil national donne en outre au Comité exécutif du Bureau socialiste international le mandat d'inviter les sections socialistes des Etats non

belligérants à lui faire rapport sur les efforts qu'ils ont pu accomplir pour obtenir de leurs gouvernements, notamment après le Message du président Wilson, des déclarations décisives en faveur de l'organisation du régime de paix.

Cette résolution, présentée par Edgard Milhaud, a été votée à l'unanimité moins une voix.

L'ACTION MINORITAIRE A LA C. A. P.

Il est intéressant pour les Fédérations de connaître l'action des camarades minoritaires à la C. A. P. Les procès-verbaux de DUBREUILH parus dans l'*Humanité* sont d'un tel laconisme, pour ne pas dire plus, qu'ils ne sauraient donner une idée exacte et complète de cette action d'ailleurs fort limitée et peu efficace.

Les absents votent, en effet, à la C. A. P. par l'intermédiaire de suppléants. La minorité a commis la faute, lors de la première réunion, par une sorte de grandeur d'âme dont elle a été mal récompensée, de consentir à ce *système extravagant qui n'est admis dans aucune assemblée*.

Sous prétexte que GUESPE et ALBERT THOMAS ne pourraient pas assister régulièrement aux séances on a littéralement figé majorité et minorité.

Les suppléants auraient pu, il est vrai, être absents eux aussi. Mais quand cela se produit on fait voter quand même les titulaires. FIANCETTE, suppléant, a voté, sur la question du décret Thomas, à la fois pour Sembat et pour un autre titulaire absents.

C'est l'impossibilité absolue, par conséquent, pour la minorité d'obtenir une satisfaction quelconque.

Il y a toujours 13 voix contre 11. La certitude de

conserver, dans n'importe quel cas, la majorité permet à DUBREUILH de tenter et réussir ses coups de force.

En voici quelques-uns qu'il a perpétrés de lui-même ou avec la complicité du groupe parlementaire :

1. Attribution de quatre mandats sur dix à la section italienne, pour la Conférence des alliés (C. A. P. non consultée).

2. Participation ministérielle, cabinet Ribot (C. A. P. non consultée, contrairement aux précédents et à la décision du Congrès national).

3. Désignation de Groussier comme candidat à la vice présidence de la Chambre (*idem*).

4. Refus du Gouvernement français de délivrer un passeport à C. Huysmans pour venir à la Conférence des alliés (C. A. P. non informée).

5. Participation de Renaudel au meeting des Droits de l'Homme alors qu'on n'avait pas voulu d'un meeting organisé par le Parti (C. A. P. ni Fédération de la Seine n'ont été consultées et n'ont donné aucune autorisation, article 18 des statuts du Parti).

Contre tous ces abus de pouvoir la minorité de la C. A. P., malgré qu'elle eût la certitude de n'aboutir à aucun résultat, a protesté avec vigueur. La plupart des motions qu'elle a présentées à ces divers sujets ont paru dans l'*Humanité*. Nous ne croyons donc pas nécessaire de les publier.

Deux grosses questions ont été discutées à la C. A. P. depuis sa constitution : le décret Thomas et l'application des motions de discipline votées — si l'on peut dire — par le Conseil National du 4 mars.

Le débat concernant la première question a

été étouffé par le dépôt et l'adoption d'une résolution de RENAUDEL disant que la C. A. P. n'avait pas qualité pour se prononcer. Elle avait qualité pour traduire à sa barre les trois députés kienthaliens; elle a eu qualité, depuis, pour saluer l'entrée en guerre des Etats-Unis!

La résolution de RENAUDEL fut votée par 12 voix contre 11, Thomas s'étant abstenu.

La minorité avait présenté une motion où elle rappelait que la C. G. T. avait protesté contre le décret Thomas qui supprime le droit de grève et où elle affirmait, en s'associant à cette protestation, que le Parti devait veiller au maintien de toutes les libertés ouvrières et syndicales.

Le débat sur « l'application des motions de discipline » a été plus amusant qu'agité. C'est toute la *question de Kienthal* qui était soulevée. Comment allait-on faire pour appliquer une décision inapplicable? La majorité était fort embarrassée. Pendant une heure, DUBREUILH, RENAUDEL, SEMBAT, LÉVY tournèrent autour du pôt. La minorité laissait venir. A bout de patience, RENAUDEL finalement déclara que deux camarades de la C. A. P. étaient visés par la résolution du Conseil National, c'étaient les citoyens GOURDEAUX et VERFEUIL. Il leur demanda de déclarer s'ils appartenaient ou non au Comité pour la Reprise des Rapports Internationaux.

Nos amis refusèrent, bien entendu, d'obéir aux injonctions de RENAUDEL et des majoritaires qui n'ont aucune qualité pour se poser en juges. Celle d'accusés leur irait mieux.

PAUL-LOUIS ayant proposé de surseoir à l'application de la décision frelatée du Conseil Na-

tional Renaudet accepta à condition que les Kienthaliens cesseraient leur propagande!

SEMBAT et LEBAS — naturellement — insistèrent pour qu'on appliquât la décision.

Ce fut une motion de SELLIER — qui réédite celle du Conseil National — qui fut votée par 13 voix contre 11.

Dans tous ces débats essentiels, la minorité, — sauf sur la désignation de DUBREUILH et CAMÉLINAT comme secrétaire et trésorier, et la publication de la note relative à l'ajournement de la *Conférence des pays Alliés* — avait été unanime dans tous les scrutins.

Cependant il nous faut mentionner que faute surtout d'entente préalable elle s'est malheureusement divisée dans un ou deux votes — qui n'entament en rien le bloc soviétique qu'elle n'a cessé d'opposer à la politique majoritaire.

BEUCHARD a voté la motion présentée par les majoritaires qui blâme les incidents qui se sont produits au *meeting de la Ligue des Droits de l'Homme* et à laquelle PAUL-FAURE opposait une motion au nom de la minorité.

BEUCHARD, PAUL-LOUIS, LONGUET et MISTRAL ont voté — ou déclaré ensuite qu'ils auraient voté s'ils avaient été présents (Longuet et Mistral) — pour la motion présentée par la majorité au sujet de l'intervention américaine.

DELÉPINE s'est abstenu.

GOURDEAUX et VERFEUIL ont écrit à Dubreuilh, que, présents, ils auraient voté contre la motion.

GOUDE, GRANDVALLET, GIVORT et MOURET étaient absents et n'ont pas fait connaître leur point de vue.

En plus de ces questions d'ordre général la C. A. P. a examiné une protestation du groupe socialiste des *Réfugiés du Nord à Bourges*. La minorité a obtenu qu'aucun stage ne soit imposé aux anciens adhérents qui rejoignent la Fédération.

Depuis, LEBAS a fait décider par le comité fédéral siégeant à Paris que la Fédération n'accepterait aucun adhérent nouveau. C'est ainsi que LEBAS comprend le recrutement du Parti.

La minorité a saisi la C. A. P. d'une protestation qui, avec d'autres, concernant la *Fédération de l'Aude*, sera d'abord examinée par la Commission des conflits.

En terminant qu'il nous soit permis de signaler aux Fédérations la fantaisie qui préside à la fixation de l'*heure des réunions de la C. A. P.*

On tient ces réunions une fois sur deux dans la journée, — à 10 heures du matin ou à 2 heures de l'après midi. GUESDE, THOMAS, SEMBAT et BRACKE peuvent difficilement venir le soir. On ne se préoccupe pas de savoir si d'autres, qui *travaillent*, peuvent venir le matin ou l'après-midi.

NOTE DES DÉLÉGUÉS MINORITAIRES

au Conseil d'administration de *l'Humanité*

I. — SITUATION FINANCIÈRE

Considérant que la situation financière du journal est de nature à inspirer les plus vives inquiétudes ;

Que notamment, en 1916, l'exploitation a abouti à une perte d'ores et déjà évaluée à près de 100,000 fr. et que cette perte n'a pu être comblée que par une subvention équivalente versée par le Parti ;

Que cependant, une fraction de cette subvention devait être employée à l'organisation d'une *propagande* susceptible de ramener des lecteurs au journal et que les sommes dépensées pour cet objet n'ont produit *aucun résultat visible* ;

Qu'en outre les comptes connus à l'heure actuelle pour les deux premiers mois de 1917 font ressortir une perte atteignant une moyenne plus élevée que celle des mois de 1916, sans qu'aucune contre-partie apparaisse pour rétablir la situation de la caisse ;

Considérant que dans ces conditions il y a lieu de craindre que le journal, pour lequel la classe ouvrière française s'est imposé de si durs sacrifices, aille à la déconfiture ;

Les soussignés,

Uniquement préoccupés du salut de l'organe du Parti et tout en restant dans les règles fixées par les Congrès. jusqu'au jour, qu'ils souhaitent prochain, où un Congrès aura jugé bon de les modifier ;

Demandent au Conseil d'examiner, avec toute la gravité qu'elle comporte, la situation financière et morale du journal.

II. — ÉCONOMIES RÉALISABLES

Les soussignés pensent qu'en premier lieu une politique de *stricte économie* est indispensable.

Déjà le Conseil a réalisé des économies sur les dépenses du papier et de composition, si fâcheuse qu'ait été cette décision pour la puissance politique et morale du journal, en réduisant le format; il est non moins indispensable de rechercher celles qui peuvent être réalisées dans les dépenses de *rédaction* et d'*administration*.

La réduction du format doit rendre possibles certaines de ces économies et peut-être aussi est-il possible d'opérer dans les *indemnités allouées aux mobilisés* des réductions ou des suppressions quand ces indemnités vont à des camarades qui possèdent par ailleurs des ressources suffisantes pour assurer leur existence.

Ce n'est qu'à contre cœur que les soussignés verront enlever à des camarades les traitements et indemnités sur lesquels ils étaient fondés à compter, mais ces camarades perdraient autant sinon plus, et sans aucun profit pour le socialisme, si, succombant sous ses charges, le journal venait à disparaître.

Si pénibles que soient ces mesures, il n'est pas possible que le Conseil ne les examine pas; dans la situation où se trouve le journal toute générosité lui est interdite.

D'autre part, il paraît urgent de reviser les *fonctions* et *attributions* du personnel d'Administration et les taux des salaires y afférents.

III. — COLLABORATION POLITIQUE DE LA MINORITÉ

Enfin, les soussignés pensent que le journal peut prendre une force nouvelle, augmenter le

nombre de ses lecteurs et augmenter en conséquence ses recettes, s'il apparaît comme étant réellement l'*organe de l'ensemble du Parti* et si on ne peut plus dans certaines masses populaires le considérer comme l'organe d'une seule fraction du Parti.

A cet effet, les soussignés demandent qu'en des articles que le Directeur politique pourra réclamer à des militants majoritaires ou minoritaires et à raison de leurs compétences spéciales ou de leur participation aux travaux des commissions parlementaires, il soit décidé :

1° Que *trois jours par semaine* un article leader sera publié sous la signature d'un militant de la minorité ;

2° Qu'il soit accordé à la fraction minoritaire *six colonnes par semaine de la Correspondance étrangère* pour lui permettre de faire passer les dépêches ou nouvelles de l'étranger qu'elle jugera de nature à intéresser le public socialiste français.

En résumé, il s'agit d'assurer à la Minorité dans la rédaction du journal la part qu'il a paru équitable de lui accorder dans tous les organismes du Parti.

Si le Conseil accepte les propositions ci-dessus, tant en ce qui concerne les économies indispensables, que la part de rédaction à accorder aux minoritaires, il trouvera dans les soussignés des collaborateurs dévoués et attachés au salut du journal qui étant devenu réellement l'organe de tout le Parti pourra alors, dans les périodes critiques qui restent à traverser, faire appel au concours de tous les militants du Parti.

Signé : O. DEGUISE, député ; JEAN LONGUET, député ; GAILLARD, MAURIN, MOURET, délégués au Conseil d'administration de l'*Humanité*.

**LES MAJORITAIRES FRANÇAIS
ÉTOUFFENT L'INTERNATIONALE**

LETTRE DU SECRÉTAIRE DU B. S. I.
adressée au citoyen Dubreuilh
LE 17 FÉVRIER 1917

Cher citoyen,

Nous vous accusons réception de votre lettre du 17 janvier, à laquelle était annexée un compte rendu de la délibération de la Commission administrative permanente du 15 janvier. Cette délibération était une réponse à notre lettre du 8 janvier.

Qu'il nous soit permis de faire, au sujet de cette délibération, quelques observations inspirées par notre désir d'éviter tout malentendu et d'exécuter fidèlement les devoirs de notre charge.

a) Votre délibération soulève d'abord la question de la composition actuelle du Comité exécutif et elle renouvelle vos réserves au sujet de l'adjonction des délégués néerlandais à ce Comité. Nous croyons que les délégués néerlandais ne sont pas des intrus au sein du Comité exécutif. Ils n'ont pas demandé à en faire partie et ils n'ont accepté cette charge qu'après consultation des partis affiliés.

Jusqu'au mois d'octobre 1914, la délégation belge seule faisait fonction de Comité exécutif. A ce moment, le secrétariat jugea utile — *motu proprio* — de se fixer à La Haye parce qu'il voulait rester en communication avec tous les partis affiliés. D'autre part, plusieurs sections é mirent l'avis que, dans l'intérêt du maintien des relations des partis avec le centre, et aussi pour garder la

confiance de tous dans l'esprit d'objectivité du Comité exécutif, il était prudent et peut-être nécessaire de confier cette fonction à une section de pays non belligérant. La section belge n'accepta pas cette solution. Elle déclara qu'elle était victime de la guerre et belligérante malgré elle. Elle ajouta que l'invasion ne justifiait pas une expropriation. C'était également votre avis.

Le secrétariat qui s'était transporté en Hollande, jugea que ses devoirs de déférence à l'égard de la section néerlandaise lui commandaient de ne pas ignorer le Parti social-démocrate ouvrier des Pays-Bas, et il convoqua une réunion des délégués belges et néerlandais. Pour répondre aux désirs de la section belge et tenir compte en même temps des vœux exprimés par d'autres sections, le secrétariat proposa d'adjoindre la délégation néerlandaise au Comité exécutif pour la durée de la guerre et avec droits égaux. Cette proposition transactionnelle fut acceptée à l'unanimité par les deux délégations sur les instances pressantes des délégués belges présents, et il fut décidé de la soumettre, pour approbation et sanction, à tous les partis affiliés. Vous connaissez le résultat de ce referendum. Toutes les réponses furent favorables à cette solution. Seule, la section française n'y adhéra pas. Elle s'abstint, mais comme vous nous l'avez écrit, ce vote ne devait pas être considéré comme un suffrage hostile.

Il était peut-être utile de rappeler ces divers points pour nous permettre de constater que le Comité exécutif, tel qu'il a été constitué pour la durée de la guerre, agit en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par toute l'Internationale.

• • • • •

b) La troisième question concerne la demande que nous vous avons faite de venir examiner avec nous les propositions émanant des diverses sections et qui sont relatives, soit à la convocation d'une séance plénière du Bureau, soit à la réunion d'une Conférence internationale. Vous nous annoncez qu'il vous est impossible d'acquiescer à notre demande.

Qu'il nous soit permis de vous dire que nous ne comprenons pas la relation que vous semblez établir entre la décision de votre Congrès qui repousse la reprise des relations et notre proposition qui vise la réunion d'une conférence de vos délégués avec le Comité exécutif. Nous ne vous demandons pas de venir siéger avec des délégués de pays avec lesquels la France est en guerre. Nous vous avons demandé de venir conférer avec les délégués belges et néerlandais, auquel se serait joint le délégué de la Suède, le camarade Branting, dont vous n'ignorez pas les sympathies.

Nous ne vous cachons pas que nous nous trouvons dans une situation fort délicate et, si nous vous avons prié de bien vouloir examiner la situation avec nous, ce n'est pas seulement par déférence pour la Section française, mais également parce qu'il importe que chacun prenne ses responsabilités.

Des demandes de convoquer le Bureau nous sont parvenues au lendemain des hostilités. La première en date nous a été faite le 24 septembre 1914 par le Parti Socialiste des Etats-Unis qui, à plusieurs reprises, a renouvelé cette demande. Des suggestions analogues nous sont venues ensuite d'autres partis neutres, comme la Norvège et la Suisse, — de partis de pays belligérants, comme

l'Afrique du Sud, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Bulgarie, la Roumanie, le Portugal, la Russie et la Grande-Bretagne (L'Independent Labour Party et le British Socialist Party). Il serait oiseux d'en reproduire le texte, mais il nous sera bien permis de rappeler qu'à la Conférence Internationale des Socialistes des pays neutres, tenue à La Haye en 1916, les délégués des Pays-Bas, de la Suède, du Danemarck, de l'Argentine et de l'Uruguay, ont été d'accord pour appuyer la proposition des Américains qui a été endossée ultérieurement par l'Espagne et la Norvège. Enfin, vous savez comme nous que la convocation d'une conférence internationale ne se serait pas heurtée à l'opposition des partis d'Allemagne, d'Autriche-Bohême, de Hongrie-Croatie, de Pologne et de Finlande.

En présence de ces nombreuses demandes et de cette pression continue (nous venons encore de recevoir des demandes nouvelles, cette semaine), on ne peut, certes, pas accuser le Comité exécutif d'avoir voulu violenter la minorité des sections affiliées. *Sur 28 partis, il en est 25 qui demandent la convocation de l'internationale.* Notre résistance persistante à la volonté de la majorité nous a valu des critiques et même des excommunications majeures. Nous n'en avons pas moins maintenu notre décision, parce qu'une conférence internationale sans la France, sans la Grande-Bretagne et sans la Belgique n'aurait qu'une autorité relative. Si nous avons insisté cependant pour que vous examiniez avec nous ce qu'il y a lieu de faire, c'est qu'il nous a paru que la situation tend à se modifier.

En effet, à votre dernier Congrès national, la

reprise des relations n'a été repoussée qu'à une majorité de 130 voix.

Depuis la réunion de votre Congrès, les syndicats français se sont prononcés en faveur d'une conférence internationale, et il nous a paru qu'il fallait tenir compte de cette décision, notamment, parce que ces organisations ont pris part officiellement à la Conférence de Londres où elles représentaient avec vous et à votre intervention la section française. Nous ne parvenons pas à comprendre que ce qui est possible aux travailleurs organisés syndicalement serait impossible aux travailleurs organisés politiquement.

Enfin, votre groupe parlementaire vient de voter, à la date du 25 janvier 1917, une motion « enregistrant avec joie l'admirable message du président Wilson au Sénat », affirmation de justice, héritage de la Révolution française, tradition de nos congrès internationaux, disant qu'il est nécessaire « que les démocrates dans toutes les nations s'élèvent contre les ambitions des impérialistes d'où qu'elles viennent », demandant enfin « aux représentants de toutes les nations belligérantes de faire pression sur leurs dirigeants afin que soit tentée de bonne foi la noble expérience offerte à l'humanité par le chef de la grande République américaine ».

Il va sans dire que l'acceptation de ce point de vue doit nécessairement conduire les gouvernements à des négociations autour du tapis vert, et, comment peut-on soutenir pareille politique, — qui présuppose une délibération de diplomates bourgeois, — si l'on repousse en même temps une réunion de mandataires ouvriers et socialistes? Conclure autrement ce serait affirmer que nous

avons plus de confiance dans les autres que dans les nôtres.

Nous avons compris cette motion comme une invitation à l'action concertée, et de plus en plus il nous paraît qu'elle a sa justification dans le fait que la France n'a plus à craindre d'être submergée. C'est probablement pour cette raison que vos derniers congrès n'ont plus imposé comme condition préalable de la reprise des relations, l'évacuation du territoire. Les conditions formulées en décembre 1915 et avril 1916 ne se retrouvent pas dans votre résolution du mois de décembre 1916, laquelle se borne à dire « que le congrès n'examinera cette question que lorsque le Parti socialiste allemand aura transmis au Bureau socialiste international des résolutions précises émanant de son Congrès national et définissant l'attitude qu'il compte prendre en face du refus des empires centraux de définir clairement le caractère de leurs offres de négociation pour la paix. »

C'est là une condition nouvelle qui pourrait être remplie sans grande difficulté, et si l'on s'y tient exclusivement, la convocation de l'Internationale pourrait ne plus être qu'une question de date.

Nous aurions voulu conférer avec vous pour une autre raison. Nous aurions voulu attirer votre sérieuse attention sur la décision prise récemment par le Parti socialiste des Etats-Unis.

Il nous a été télégraphié — et vous devez avoir reçu une communication analogue — que le Parti socialiste des Etats-Unis réintroduisait une dernière fois sa demande de convocation de l'Internationale et, si à la date du 4^e mars, le Comité exécutif n'avait pas fait usage de son droit d'initiative, le Parti socialiste américain convoquerait

lui-même cette conférence à La Haye, pour le 3 juin 1917.

Nous ne savons pas si les événements de ces derniers jours n'entraîneront pas la modification de l'initiative de nos camarades américains, mais en présence du nombre toujours croissant de partis qui adhèrent à cette politique, et vu les ordres du jour des partis scandinaves qui viennent de se rallier à la proposition américaine, il nous avait paru utile de vous consulter. Il est à craindre que si nous n'agissons pas, on agira sans nous. Il y a là un certain danger, semble-t-il. N'annonce-t-on pas que les centrales syndicales de France et d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie, de Scandinavie, de Suisse, d'Espagne et de Belgique ont adopté, en principe, de conférer à Berne? Si la nouvelle se confirme et si l'on passe à l'exécution, faudra-t-il abandonner désormais la direction du mouvement politique à l'Internationale syndicale?

Nous aurions voulu savoir également, dans l'hypothèse où votre parti maintiendrait son opposition, si vous verriez un inconvénient à la convocation, non pas du bureau, où généralement les majorités seules sont représentées, mais à la convocation d'une conférence de tous les partis qui désirent conférer sur la base des règlements des congrès et avec l'assistance technique du Secrétariat, ainsi qu'il a été fait à La Haye et qu'il se fera à Paris.

Nous désirons cependant dire ici que les membres du Comité exécutif sont d'avis que la politique de l'Internationale ne doit pas être liée exclusivement à la réunion d'une conférence internationale. L'expérience nous a appris que les gouvernements sont assez puissants pour empê-

cher pareille réunion. Il leur suffit de refuser des passeports à nos délégués. Il est donc fort possible que la Conférence internationale au sujet de laquelle tant de débats ont eu lieu, ne puisse se réunir le jour où l'adhésion de nos camarades de France, de Grande-Bretagne, de Belgique, nous serait acquise.

C'est pour ce motif que dans notre manifeste du 1^{er} mai 1916, nous nous sommes inspirés de vos résolutions, disant combien il est nécessaire que chacun des partis agisse sur son propre gouvernement et formule des conclusions concrètes, conformes aux résolutions de Stuttgart et de Copenhague.

C'est là également une action d'importance internationale.

La fin de votre communication invite les membres du Comité exécutif à assister à la Conférence de Paris. Ils acceptent cette invitation avec gratitude. Ils pourront constater alors, si tous les partis de l'Entente sont présents et si la question est posée, que sur *quatorze nations adhérentes, il en est onze qui sont partisans de la convocation d'une Conférence internationale.*

Cher citoyen, nous avons tenu à vous répondre longuement parce que la matière en vaut la peine, mais nous tenons à vous dire en terminant que tous, nous avons compris les difficultés de la situation dans laquelle s'est trouvée le prolétariat français. Nous avons compris vos hésitations; mais, en même temps, nous pensons, très sincèrement, de faire front, par une action concertée, contre les ambitions impérialistes, « d'où qu'elles viennent » comme le dit la motion de votre groupe parlementaire.

Nous n'ignorons pas qu'à la présente phase de la guerre, les difficultés d'exécution pratique seront considérables. Mais si la volonté de collaboration existe, nous espérons bien trouver dans les limites des possibilités, la voie conduisant aux réalisations.

Salutations fraternelles.

La délégation néerlandaise au Comité exécutif :

J. U. ALBARDA, P. J. TROELSTRA,
H. H. VAN KOL, délégués effectifs.

W. H. VLIEGEN, F. M. WIBAUT, délégués suppléants.

Le Secrétaire, signé : Camille HUYSMANS.

LA CONFÉRENCE DES ALLIÉS QUELQUES DOCUMENTS

Le citoyen Emile Vandervelde, ministre belge, président du Bureau socialiste international, a communiqué au citoyen Longuet, délégué du Parti socialiste français au Bureau socialiste international, la correspondance suivante du citoyen Camille Huysmans, secrétaire du Bureau socialiste international.

Le Havre, le 27 mars 1917.

Au citoyen Longuet

MON CHER CITOYEN,

Camille Huysmans me prie de vous communiquer la copie ci-jointe d'une lettre qu'il vient de m'écrire.

Bien fraternellement votre.

Signé : EMILE VANDERVELDE.

La Haye, le 6 mars 1917.

CHER AMI,

I. — J'ai reçu le 24-2-17 la lettre suivante :

« CHER CITOYEN,

« Nous vous invitons bien cordialement à participer en tant que secrétaire du Comité exécutif du B. S. I. à la Conférence des sections socialistes des pays de l'Entente, qui aura lieu à Paris, les 15, 16 et 17 mars.

« Votre présence nous sera fort agréable et fort utile, croyons-nous, pour la bonne marche de nos délibérations.

« Si des difficultés survenaient pour la mise à exécution de votre voyage, soyez assez aimable pour nous en aviser.

« Fraternellement à vous.

« Signé : LOUIS DUBREUILH. »

II. — J'ai demandé, immédiatement, un passeport pour la France.

III. — Le 5 mars, au soir, j'ai reçu la lettre suivante du ministre de Belgique à La Haye :

« MONSIEUR LE REPRÉSENTANT,

« J'ai le regret de vous faire connaître d'après une communication de M. le Ministre des affaires étrangères que malgré mon intervention auprès de lui, le Gouvernement de la République refuse d'autoriser votre voyage à Paris.

« Une interdiction semblable frappe toutes les personnes ayant des rapports avec les ennemis de l'Entente et l'on n'y peut faire d'exception.

« Tels sont les motifs qui ont provoqué la décision des autorités françaises.

« Veuillez agréer, Monsieur le Représentant, l'assurance de ma considération distinguée.

« Signé : FALLON. »

IV. — Le lendemain matin, j'ai écrit à M. Carton la lettre suivante :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« J'ai bien reçu la lettre que vous avez bien voulu m'envoyer, au sujet de ma demande de passeport, qui — je viens de l'apprendre avec étonnement — est refusée par le Gouvernement de la République. La raison donnée est que j'ai des relations avec des ennemis de l'Entente. Je vous serais très obligé de bien vouloir dire à M. le Ministre de France, car il importe que son dossier soit complet :

« 1° Que j'ai obtenu déjà deux fois un passeport pour la France au moment où le Gouvernement de la République savait qu'en vertu de mes fonctions, j'étais obligé d'entretenir des relations avec les ennemis de l'Entente;

« 2° Que le fait auquel le Gouvernement de la République fait allusion, probablement, est l'entrevue de notre Comité exécutif avec MM. Scheidemann et Ebert, entrevue qui a eu lieu à la suite d'un télégramme que j'ai reçu du Gouvernement belge, lequel me pria d'agir sur tous les partis socialistes, afin de sauver les ouvriers belges et français de la déportation. Le télégramme est signé de MM. Carton, Huysmans et Vandervelde, et je tiens à vous prévenir que je le publierai. Si donc, il y a eu une entrevue à La Haye, que le Gouvernement s'en prenne au Gouvernement de la Belgique.

« En attendant je tiens à mettre en garde les dispensateurs de passeports. Le refus du passeport à celui qui a été chargé par les socialistes français d'organiser la partie technique de la Conférence du 17 mars produira sur le prolétariat français une impression pénible et au lieu de consolider la majorité, on en arrivera à la disloquer.

« Je ne tiens pas du tout à faire le voyage de Paris, mais il était de mon devoir de vous prévenir, comme je viens de prévenir télégraphiquement M. Albert Thomas, ministre des munitions en France, membre du Bureau de l'Internationale.

« Agréez, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération. »

V. — Le même matin j'ai envoyé les télégrammes suivants :

1. — *Ministre Albert Thomas, Paris.*

« Invité par ton parti Conférence 17 mars ton gouvernement me refuse passeport, motifs piteux. Prie prévenir Dubreuilh, aurais pu m'épargner cet affront qui fera impression détestable. Huysmans. »

2. — *Ministre Vandervelde, Havre.*

« Gouvernement français m'a refusé passeport à cause entrevue avec socialistes allemands convoqués suite de ton appel. Félicitations. Huysmans. »

VI. — « Je te serais obligé de communiquer copie de la présente à Dubreuilh et aux trois membres du Bureau : Guesde, Renaudel et Longuet.

« Amitiés.

« Signé : CAMILLE HUYSMANS. »

LE VOYAGE DES ÉLUS SOCIALISTES MAJORITAIRES EN RUSSIE

Un grand nombre de militants des Fédérations se sont préoccupés des conditions dans lesquelles s'est décidé le voyage en Russie de trois élus parlementaires socialistes, les citoyens Moutet, Lafont et Cachin.

Disons tout de suite que nous ne formulons aucune objection de principe contre cette initiative, qui, réalisée dans des conditions régulières et correctes pouvait être une occasion excellente de resserrer les liens entre le prolétariat de France et de Russie et le moyen le meilleur pour permettre au socialisme français de prendre avec le socialisme russe un contact direct, à tous égards heureux, dans les circonstances grandioses qu'il traverse e

où il a *beaucoup plus à nous servir de source d'inspiration révolutionnaire* qu'à recevoir des conseils ou des leçons.

Malheureusement l'idée de ce voyage d'abord envisagée par Cachin et communiquée par lui à notre camarade Jean Longuet, comme une manifestation de solidarité de tout le *socialisme français* avec le socialisme russe sous des influences que nous ne voulons pas rechercher prit un autre caractère.

De telle sorte que le voyage fut finalement décidé, le choix des délégués fait et jusqu'aux détails matériels réglés, *sans que le Parti, ni sous les auspices de sa C. A. P., ni sous celles de son Groupe parlementaire, eut été le moins du monde consulté.*

C'est dans ces conditions que les élus socialistes de la minorité prévenus que le Groupe parlementaire était convoqué le vendredi 30 mars pour entériner purement et simplement des arrangements pris en dehors de lui, se réunissaient la veille, le jeudi 29 mars et après examen de la situation décidaient :

1° de ne pas participer, dans les conditions qui lui étaient faites à cette délégation et de demander au Groupe de déclarer que les trois camarades constituant la délégation, n'avaient pas été désignés par le Groupe et poursuivaient le voyage sous leur responsabilité personnelle.

2° d'adresser à nos camarades socialistes russes un *Message* dans lequel nous préciserions l'attitude des socialistes minoritaires de France, en face de la guerre les conditions nettement définies, dans lesquelles nous entendons poursuivre l'œuvre de Défense Nationale sans rien sacrifier de notre idéal et de nos fins socialistes et internationalistes.

C'est en conformité avec ces décisions qu'à la séance du Groupe, le lendemain, nos camarades demandèrent des précisions sur les conditions dans lesquelles le voyage en Russie avait été décidé. Des explications apportées par Moutet, il ressortit que la délégation s'était constituée elle-même, avait ensuite demandé sa ratification à la Commission des Affaires extérieures — la Commission certainement la plus réactionnaire de la Chambre et où même la délégation du Groupe socialiste parlementaire ne représente pas à deux ou trois exceptions près la politique étrangère définie par nos Congrès.

Naturellement, Moutet ajouta que Lafont et Cachin et lui allaient en Russie en socialistes, pour faire une besogne socialiste, mais sachant qu'ils n'avaient aucun mandat du Parti. Il indiqua les démarches utiles qu'il avait envisagées auprès des éléments les plus impérialistes du parti libéral ou cadet, notamment pour les faire renoncer aux visées conquérantes sur Constantinople, proclamées par M. Milioukoff.

Les déclarations remarquables faites depuis par le prince Lvov ont montré que l'action des camarades socialistes majoritaires français n'avaient pas été nécessaires pour influencer le libéralisme russe. La pression vigoureuse du prolétariat de Petrograd avait suffi pour le faire renoncer aux ambitions impérialistes de M. Milioukoff, continuant la tradition de M. Sazonoff.

Renaudel prit ensuite la parole et demanda pour renforcer la valeur représentative de la délégation que notre camarade Jean Longuet fut adjoint aux trois délégués dont il avait été jusque-là question.

Longuet rendit alors compte au Groupe de l'échange de vues qui s'était produit la veille entre élus minoritaires. Il ajouta qu'autant il aurait été heureux de faire partie d'une délégation régulière du Parti en Russie, autant il lui semblait impossible dans les circonstances actuelles d'être adjoint à une délégation de camarades dont la mission avait pris un caractère quasi-officiel et gouvernemental.

C'est dans ces conditions que le groupe socialiste au Parlement prit simplement acte du départ des citoyens Moutet, Lafont et Cachin.

Ces élus socialistes sont donc partis en Russie dans ces conditions qu'il importait de préciser. Ils se sont en outre adjoint le citoyen Charles Dumas, ex-chef de cabinet du citoyen Jules Guesde, et en Angleterre ont été rejoints par les citoyens O'Grady et W. Thorne, appartenant à la fraction la plus chauvine du Labour Party dont la délégation, également décidée par un accord avec le gouvernement de M. Loyd-George, a soulevé de vives critiques chez nos camarades de l'I. L. P. et du B. S. P. et notamment une protestation publique de notre camarade Snowden à la Chambre des Communes.

Nous avons remis au citoyen Moutet notre message pour les citoyens Kerensky et Tcheidzé, précisant notre attitude en face de la révolution russe, notre opposition résolue à toute paix séparée, mais aussi notre ferme volonté de poursuivre une *paix commune et rapide* par l'action solidaire du prolétariat de tous les pays. Nous avons joint à notre lettre la motion du camarade Pressemane, que nous avons apportée au dernier Conseil national.

LA MINORITÉ FRANÇAISE ET LA CONFÉRENCE DE STOCKHOLM

A la suite de la décision prise, jeudi soir, par la C. A. P. du Parti Socialiste, le citoyen Jean Longuet, au nom de la minorité, a adressé les télégrammes suivants au citoyen Branting et à Kérensky et Tcheïdzé :

Branting, député.

Stockholm.

La Commission Administrative a décidé de convoquer le Conseil National du Parti Socialiste Français le 27 mai; nous demandons instamment l'ajournement de la réunion du Bureau International jusqu'au 10 juin. Répondez immédiatement quelle est votre opinion.

JEAN LONGUET,
député, délégué du Parti Socialiste Français
au Bureau International.

*Tcheïdzé, président du Conseil des Délégués ouvriers
au Palais de Tauride.*

Kérensky, ministre de la Justice,

Pétrograd.

Le Parti Socialiste Français tiendra son Conseil National le 27 mai. Nous demandons instamment l'ajournement de la réunion du Bureau International jusqu'au 10 juin. Répondez si vous acceptez.

JEAN LONGUET,
député, délégué du Parti Socialiste Français
au Bureau International.